

CONSEIL DE QUARTIER DU 27 NOVEMBRE 2018
SAINT-HUBERT / LELONG / SENART
(Salle de répétition de l'Astral)

Ouverture de la séance par Mme la Présidente du Conseil de quartier à 19h :

Valérie DOLLFUS
Adjointe au Maire en charge des Ressources Humaines, des Affaires Générales
et de l'Informatique

RAPPEL DU FONCTIONNEMENT DU CONSEIL DE QUARTIER

Il se réunit 2 fois par an et par quartier. Il est ouvert aux habitants, aux commerçants, aux représentants d'associations locales ou services publics.

Un ordre du jour est défini avec deux thèmes communs à tous les quartiers et un ou deux thèmes particuliers au quartier. Puis un temps est pris pour les questions diverses et l'expression libre.

ORDRE DU JOUR POUR LE QUARTIER

- I. Mon quartier, ma Ville, Mon Agglo
- II. Temps d'échange avec les habitants

MON QUARTIER, MA VILLE, MON AGGLO

PRESENTATION DE L'AGGLO

Issue de la fusion en 2016 de 2 communautés d'agglomération (Val d'Yerres et Sénart Val de Seine), la communauté d'agglomération du Val d'Yerres – Val de Seine (CAVYVS) est composée de 9 communes et de 178 000 habitants, sur un territoire de 66,4 km². Son budget annuel est d'environ 100 millions €.

LES COMPETENCES

L'Agglomération exerce plusieurs compétences rendues **obligatoires** par la loi, à savoir :

- Le développement économique
- L'aménagement du territoire
- L'équilibre social de l'habitat
- La politique de la ville
- La gestion des milieux aquatiques et la prévention des inondations
- La collecte et le traitement des déchets

D'autres compétences, **optionnelles et facultatives**, peuvent également être exercées par ses services. Il s'agit de :

- La gestion de l'eau

- La construction, l'aménagement, l'entretien et la gestion d'équipements sportifs et culturels d'intérêt communautaire
- La protection et la mise en valeur de l'environnement et du cadre de vie
- Le balayage
- La défense extérieure contre l'incendie
- Le haut débit
- L'insertion et l'emploi
- La construction, l'aménagement, l'entretien et la gestion d'équipements sociaux

LE DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE

Trois zones d'activités présentes sur la ville relève de l'Agglomération :

- La zone d'activités du Réveil Matin : 9 entreprises, 23 emplois
- La zone d'activités du Val d'Oly : 33 entreprises, 179 emplois (sur le territoire de Montgeron)
- La zone d'activités du Bac d'Ablon : 23 entreprises, 189 emplois

MOBILITES : UNE NOUVELLE OFFRE DE BUS EST EN SERVICE DEPUIS LE 3 SEPTEMBRE 2018

Le 3 septembre 2018, deux évolutions ont été apportées pour renforcer encore l'offre de transports en bus sur la ville :

- Ligne Intervals : En service désormais de 5h à 23h, du lundi au dimanche, toute l'année, avec un passage toutes les 60 minutes. Une nouvelle desserte du quartier Gaston Mangin (arrêt « Piscine ») a également créée.
- Ligne BM : Passage toutes les 15 minutes en heure de pointe (4h25 à 9h10 et 16h30 à 22h53 le soir), avec un renforcement de la fréquence en heure creuse (passage toutes les 60 minutes, du lundi au vendredi et le samedi de 8h à 21h)

BERGES DE L'YERRES

La gestion de la parcelle dite « AB3 », sur les berges de l'Yerres, relève de l'Agglomération. Ainsi, sur l'année 2018, un nettoyage complet y a été effectué et une clôture y a été installée.

Dès mars 2019, un platelage sera installé le long de l'Yerres, en continuité de la Liaison Verte.

LA FABRIQUE A NEUF

Sous convention avec l'Agglomération, La Fabrique à Neuf a collecté et revalorisé en 2017 plus de 200 tonnes d'encombrants.

LA MAISON DE L'ENVIRONNEMENT

Bâtiment inauguré en 2009, il avait dû être fermé en 2014 à cause de la chute de son faux plafond.

En 2019, les travaux de réhabilitation (de près de 720 000 € TTC) seront conduits et consisteront en :

- Le remplacement de la couverture, isolation de la sous-toiture
- Le remplacement de la centrale de traitement d'air, avec mise à niveau électrique
- La mise à niveau du bâtiment et le réagencement des bureaux

Au terme des travaux, qui devraient durer huit mois, le service Emploi et la mission locale rejoindront le service Environnement, de manière à regrouper ainsi les services communautaires de Montgeron dédiés à l'emploi.

LA GESTION DES DECHETS

L'Agglomération est responsable de la collecte et du traitement des ordures ménagères, ainsi que de la collecte des emballages, végétaux, verre et encombrants.

Les efforts de gestion et les évolutions apportées dans les collectes ont permis une baisse de la taxe d'enlèvement des ordures ménagères (TEOM) de 18,7 % entre 2014 et 2018.

L'agglomération a enfin facilité l'installation d'un éco-centre à Montgeron, ouvert en avril 2018

LA PISCINE INTERCOMMUNALE

Transférée à l'Agglomération en 2006, la piscine intercommunale de Montgeron a fait l'objet ces dernières années d'importants travaux :

- En 2017 : rénovation de l'isolation thermique et phonique, des locaux techniques et de la verrière, et installation d'éclairages LED ;
- En 2018 : les espaces extérieurs ont été aménagés.

LA MEDIATHEQUE DU CARRE D'ART

Gérée depuis cette année par l'Agglomération, elle rejoindra dès 2019 le réseau des médiathèques du Val d'Yerres Val de Seine, permettant ainsi à tous les Montgeronnais d'accéder aux 170 000 documents qu'il comprend.

LE CINEMA LE CYRANO

Cinéma communautaire, classé « Art et Essai », géré en régie par l'Agglomération, le Cyrano est très fréquenté par les habitants (plus de 40 000 entrées en 2017 et 1250 abonnés).

Il a fait l'objet ces dernières années d'importants travaux :

- En 2016 : réaménagement du hall et remplacement du système d'air, de chauffage et des sanitaires
- En 2018, les sièges ont été renouvelés.

LE CONSERVATOIRE

Lui aussi très fréquenté par les habitants, le conservatoire fera l'objet d'importants travaux entre 2019 et 2021 (réattribution et ajout de locaux, confortement des planchers, mise en accessibilité du rez-de-chaussée notamment).

L'ASTRAL

Inaugurée en 2014 et transférée à l'Agglomération en 2018, l'Astral comprend 580 places assises, 1500 places debout.

LA REHABILITATION DE L'OLY (ANRU)

Après une première phase de rénovation urbaine (2005-2015), des discussions ont été engagées avec l'Etat par l'Agglomération, en lien étroit avec la Ville, pour une seconde phase de rénovation concernant la place du Soleil, dite ANRU 2. Celle-ci portera sur le remplacement des tours F, G, H et la reconstruction du centre commercial.

LES STRUCTURES SOCIALES

Créé en 2010 dans le quartier de l'Oly, le centre social intercommunal Aimé Césaire accueille enfants et familles et propose plusieurs activités ludiques ou d'accompagnement à la scolarité, à l'année et durant les congés scolaires.

Créé en 2014, l'Espace jeunesse intercommunal de l'Oly accueille des jeunes de 11 à 17 ans et propose des activités ludiques et du soutien scolaire, à l'année et pendant les vacances scolaires.

L'AIRE D'ACCUEIL DES GENS DU VOYAGE

Créée en 2004, l'aire d'accueil des gens du voyage comprend 40 places sur 20 emplacements. 127 personnes y ont été accueillies en 2017.

ASSOCIATIONS SPORTIVES

Plusieurs clubs sportifs et associations sont en lien étroits avec l'Agglomération de par la gestion communautaire de leurs équipements, qu'il s'agisse par exemple du stand de tir, du bicross, de l'éveil aquatique, de l'école de l'eau, du GRENE (Groupe de Réflexion pour une Education Nouvelle avec l'Eau), de la plongée, de l'école de natation, ou du waterpolo.

VOTRE AGGLO VOUS INFORME

Pour rester en contact avec les habitants du territoire, l'Agglomération édite 4 magazines par an, dispose d'un site internet (www.vyvs.fr) et diffuse une lettre d'information électronique (n'hésitez pas à vous inscrire sur le site). Elle est également présente sur les réseaux sociaux.

QUESTIONS DIVERSES

Qui gère le SyAGE ? Quelles sont ses missions exactement ? Comment son action est-elle contrôlée ?

Le SyAGE est le syndicat qui gère les réseaux d'eau pluviale et d'assainissement, ainsi que le cours d'eau de l'Yerres.

Les dernières évolutions législatives laissent à penser que d'ici cinq à dix ans, ces compétences devraient être récupérées par les Agglomérations. Toutefois, c'est un sujet complexe car les syndicats ne recouvrent pas toujours le territoire des agglomérations.

Depuis cette année, le comité syndical du SyAGE vient rendre compte de son action devant l'Agglomérations. Des élus communaux siègent également au comité syndical.

La Ville organisera une réunion publique avec le SyAGE au printemps prochain pour présenter ses missions et ses chantiers.

L'abaissement du niveau de l'Yerres est-il prévu ?

Cela est effectivement prévu à Boussy-Saint-Antoine mais pas à Montgeron.

M. Tron a démissionné de son poste de vice-président en charge des finances de l'agglomération. Qu'en est-il ?

M. Tron a effectivement démissionné, ce qui est son droit. En revanche, les informations avancées par ses soins ne figurent pas dans les documents de travail.

La fusion entre les deux agglomérations a été difficile, notamment en raison de l'enjeu de la dette. Notre territoire du Val de Seine avait peu de dettes contrairement l'Agglomération du Val d'Yerres. Nous avons donc demandé à ce que les investissements portent désormais davantage sur le territoire de l'ex-Val de Seine plutôt que sur celui de l'ex-Val d'Yerres.

Notre objectif est que la dette, à la fin du mandat, soit inférieure à celle de 2016. La trajectoire prévoit simplement une augmentation en 2019-2020 puis une baisse à partir de 2021.

L'Agglomération a récemment voté l'instauration d'une « taxe tourisme ». Quel est son but ?

Cette taxe est liée au fait que notre territoire accueille beaucoup de touristes (ce qui en démontre l'attractivité). Or, il est légitime que les touristes participent également financièrement au bon fonctionnement des services publics, afin que ce dernier ne repose pas uniquement sur la contribution des habitants.

Pourquoi l'Agglomération a-t-elle instauré une taxe sur les commerces vacants en centre-ville ?

Il arrive fréquemment que des cellules commerciales restent vides car les propriétaires préfèrent ne pas louer pour rechercher un loyer plus élevé. Cette taxe s'appliquera donc si les propriétaires refusent de louer sans raison pendant un délai de deux ans. L'objectif est évidemment de faciliter l'installation de nouveaux commerces en centre-ville.

Pourquoi l'Agglomération a-t-elle instauré une taxe sur les grandes surfaces ?

Le bénéfice de cette taxe devrait permettre de financer un poste de manager des centres-villes, pour attirer de nouvelles enseignes. Elle s'inscrit toujours dans la même démarche visant à revitaliser les centres-villes.

Quels sont les services qui s'implanteront sur les anciens terrains « Dardères » ?

En accord avec les riverains du quartier, qui ont été rencontrés plusieurs fois lors de réunions publiques, la Ville a fait l'acquisition des terrains pour les protéger d'une urbanisation privée. Pour équilibrer financièrement l'opération, il a été acté avec les habitants qu'il était préférable d'y installer des emplois plutôt que du logement.

Il s'avère que le Département a proposé d'y implanter une Maison de l'Essonne, regroupant ses services intervenant sur le territoire.

En conséquence, le site hébergeant actuellement la maison des solidarités pourrait devenir un centre de télétravail.

Que comptez-vous faire pour la rue du verger, qui est pleine de nids de poule et où les camions roulent trop vite ?

La rue du verger aurait évidemment besoin d'être refaite. Malheureusement, nombre de rues de la commune sont concernées en raison du manque criant d'investissement dans les voiries que nous avons connu pendant tant d'années. Pour autant, les nids de poules, vont bien entendu être bouchés.

La présence des polices municipales de Montgeron et Yerres a également été renforcée. Des contrôles de vitesse y sont ainsi effectués régulièrement.

Malgré tout, pour être plus visible, le panneau « 30 » sera repositionné pour être davantage visibles des conducteurs venant de la rue d'Yerres.

Enfin, le marquage « 30 » au sol est prévu très prochainement.

Qu'en est-il du déploiement de la fibre par SFR ?

Pour rappel, deux opérateurs en Ile-de-France se partagent le marché de déploiement de la fibre. A Montgeron, l'Etat a décidé d'attribuer le marché à la société SFR. Toutes les villes, à l'instar de celle de Crosne, dont Orange s'est vue confier le déploiement, sont aujourd'hui fibrées.

Actuellement, 64% de foyers Montgeronnais sont éligibles. SFR s'était engagée envers la Collectivité à ce que l'ensemble du territoire soit fibré en décembre. Hélas, une fois de plus, l'engagement ne pourra pas être tenu.

Au cours de l'été, une réunion en présence d'autres Maires d'Ile de France, eux aussi liés à SFR, a été organisée. La Ville n'a alors pas manqué de marquer son agacement, envers cette société, face à la lenteur du déploiement de la fibre.

Dans certaines communes, seuls 10% de foyers sont éligibles. Dans d'autres encore (à l'instar de celle de Brétigny-sur-Orge) le déploiement n'a même pas débuté alors que l'engagement de SFR est le même qu'à Montgeron.

Il y a souvent des voitures ou des camions qui stationnent sur le trottoir de la rue Saint-Hubert. La vitesse y est également souvent excessive.

Pour lutter contre la vitesse, une écluse a été, après concertation, mise en place il y a quelques mois. Ce n'est sûrement une solution miracle ; toutefois, elle a montré son utilité en heures de pointe. Nous allons toutefois renforcer les contrôles de vitesse.

Pour empêcher le stationnement sur le trottoir, des potelets seront installés. La Ville ne pourra toutefois en implanter autant qu'elle le souhaiterait car à certains endroits la largeur du trottoir n'est pas suffisante. Nous allons donc commencer par le début de la rue, à proximité de croisement avec l'avenue de la République.

Le transfert de gestion de l'Astral à l'Agglomération va-t-il changer quelque chose pour les associations qui l'utilisent ?

Non, cela n'induera aucun changement pour les associations.

Qu'en est-il de la charte de gestion de la Forêt de Sénart ?

Une nouvelle réunion du comité de pilotage est prévue en décembre, à l'initiative du Département. Le Maire y participera bien entendu.

Pour des raisons financières notamment, l'ONF est plutôt dans une logique de commercialisation du bois. Cela peut avoir du sens pour l'ONF mais cela pose des difficultés au regard de l'usage que nous souhaitons.

La Ville et l'Agglomération insistent en effet pour que les coupes soient davantage espacées dans le temps, que le volume de bois coupé soit moins important ; le tout dans une démarche de gestion différenciée entre le cœur de la Forêt et la lisière.

Enfin, un enjeu essentiel pour nous réside dans le front urbain, le long de la RN6, car cet espace est trop souvent dans un état inacceptable, qui n'est pas digne du cadre de vie privilégié qui est le nôtre.

Le « stop » implanté dans la rue Rosalie sera-t-il pérennisé ?

Oui, pour le moment, car il est contre-productif de modifier sans cesse les aménagements. Pour autant, à moyen terme, la question se pose de privilégier les « cédez-le-passage » ou « priorités à droite », qui responsabilisent les conducteurs, plutôt que les « stops ».

Trop souvent, la barrière de la rue Champion n'est pas refermée.

Cette barrière a été installée à la demande des riverains, et suite à un sondage qui a recueilli l'assentiment de la majorité des habitants, car le panneau « Interdit sauf riverains » n'était pas respecté les jours de marché. Il n'existe pas d'autre solution durable et efficace.

Que peut-on faire pour se prémunir contre les cambriolages ?

Même si ils ne permettront jamais le « risque zéro », la Ville a mis en place plusieurs dispositifs. Tout d'abord celui des citoyens vigilants, qui invite les voisins à signaler à la police tout fait suspect important. Un diagnostic de sécurité est également proposé gratuitement par le directeur de la sécurité publique. Il est ensuite possible de faire raccorder les alarmes de télésurveillance à la police municipale. Enfin, la vidéo-protection est une aide précieuse dans le cadre des enquêtes judiciaires.